

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 7 juillet 2020 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, et M<sup>e</sup> Kim V. Dumouchel, greffière.

---

## **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

VU les événements du coronavirus (COVID-19) et selon l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance du conseil s'étant tenue à l'hôtel de ville, avec la présence d'un maximum de 20 personnes, les citoyens ont quand même été invités à envoyer leurs questions à [communications@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:communications@ville.valleyfield.qc.ca) ou encore par l'application Messenger de la page Facebook de la Ville au plus tard le mardi 7 juillet 2020 à 15 heures.

Les questions posées lors de cette première période de questions portaient sur les thèmes suivants :

- Maison des Aînés et procédure règlementaire suivie quant au plan d'urbanisme et au règlement de zonage.
- Maison des Aînés et autres lieux d'implantation potentiels.
- Maison des Aînés et critères exigés par le gouvernement.
- Maison des Aînés et modifications au zonage.
- Maison des Aînés et impact sur les résidents à proximité.
- Baignade et achalandage au parc des Hirondelles.

## **2020-07-358 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2020, tel que préparé, à savoir :

**1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2020

**5. CABINET DU MAIRE**

- 5.1** Demande pour don de vélos à l'organisme L'Accueil pour Elle

**6. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 6.1** Modification au contrat entraînant un dépassement des coûts dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'entreposage et de manutention au port de Salaberry-de-Valleyfield

**7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1** Création d'un poste d'administrateur - réseau et systèmes au Service des finances et de l'informatique
- 7.2** Nomination au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics
- 7.3** Nomination au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
- 7.4** Nomination au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics
- 7.5** Nomination au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire
- 7.6** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 14 juin au 4 juillet 2020

**8. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

- 8.1 Désignation relative au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
- 8.2 Mandat au cabinet d'avocats Rancourt Legault Joncas S.E.N.C. afin de représenter la Ville devant la Cour d'appel dans le litige l'opposant à 7956509 Canada inc.
- 8.3 Modification de la résolution 2020-03-163 concernant une servitude sur le lot 6 101 456 en faveur de la Ville
- 8.4 Modification de la résolution 2020-03-168 relative à l'échange de terrains avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et entente relative à l'utilisation d'une partie du lot 3 593 650 par la Ville
- 8.5 Nomination d'un maire suppléant
- 8.6 Nomination et révocation de responsables et mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction
- 8.7 Protocole d'entente avec la Ville de Coteau-du-Lac relatif à l'acquisition des terrains et bâtiments du Camp de vacances familiales Valleyfield inc.

## **9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

- 9.1 Acceptation du dépôt du rapport financier et affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 de la Société du Port de Valleyfield
- 9.2 Approbation des registres de chèques, de transferts bancaires et de paiements Internet
- 9.3 Dépôt du rapport budgétaire au 29 juin 2020
- 9.4 Modification de la résolution 2018-06-264 relative au cautionnement à la Cité des Arts et des Sports inc.
- 9.5 Report d'échéance de la date limite pour les réponses de l'évaluateur aux demandes de révision

## **10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Autorisations diverses à l'organisme Voitures anciennes et classiques de Valleyfield pour la tenue d'une exposition de voitures antiques
- 10.2 Fermeture temporaire du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée et de la piscine au parc Delpha-Sauvé aux non-résidents de Salaberry-de-Valleyfield

**10.3** Signalisation dans le cadre des terrasses urbaines

**11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**11.1** Installation de panneaux d'arrêt sur diverses rues municipales

**12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**

**12.1** Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 255, rue Danis afin d'autoriser l'implantation d'une case de stationnement et réponse à cette demande

**12.2** Protocole d'entente de principes dans le cadre du projet d'agrandissement du site de Carrière Dolomite (1996) inc.

**12.3** Demande d'autorisation pour utilisation non agricole et aliénation de lots à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre de l'agrandissement de la carrière Dolomite

**12.4** Échange des lots 6 379 613 et 5 006 720 situés dans le secteur de la rue du Méridien avec madame Roxanne Legault

**12.5** Réponse à la demande pour autoriser les rénovations extérieures sur le bâtiment principal situé au 166, rue Champlain, incluant l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement, en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**12.6** Réponse à la demande pour autoriser l'agrandissement latéral du bâtiment situé au 28, rue Saint-Paul en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**12.7** Réponse à la demande pour autoriser l'installation d'enseignes en vinyle laminé sur le vitrage de la propriété située au 94, rue Sainte-Cécile en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**12.8** Vente des lots 6 292 454 et 6 292 456 situés dans le secteur des rues Gaétan et Cardinal à 9162-9345 Québec inc.

**12.9** Vente des lots 6 292 455 et 6 375 274 situés dans le secteur des rues Gaétan et Cardinal à Gestion Sylvain Laflèche inc.

**13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

**13.1** Bail avec la Fondation de la Banque Alimentaire du Suroît relatif à la location d'espaces commerciaux au 2575, boulevard Mgr-Langlois

**13.2** Modification au contrat entraînant un dépassement des coûts dans le cadre de

l'entretien des portes, des services d'accès et des caméras de sécurité et fourniture du cléage Abloy pour les bâtiments municipaux

**14. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

- 14.1** Nomination de membres et mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile

**15. APPELS D'OFFRES**

- 15.1** Appel d'offres public 2020-11 : stationnement Wilfrid
- 15.2** Appel d'offres public 2020-35 : entretien du réseau d'éclairage public (2020 à 2021)
- 15.3** Appel d'offres public 2020-34 : entretien des génératrices et motopompes
- 15.4** Appel d'offres sur invitation 2020-ENV-22 : achat et installation d'un moteur AT200 0.8T pour soufflante AERZEN

**16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

- 16.1** Adoption du Règlement 216-15 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)
- 16.2** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 209-21 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 16.3** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 216-16 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)
- 16.4** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 377 sur la mise en oeuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

**17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

- 17.1** Adoption du Règlement 385 décrétant des travaux d'aménagement du réseau cyclable, phase III, ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 17.2** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 378 décrétant la phase II de divers travaux de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette ainsi qu'un emprunt de 8 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 17.3** Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des

personnes habiles à voter sur le Règlement 296-01

- 17.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 376

**18. RÈGLEMENTS D'URBANISME**

- 18.1 Adoption du Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2020-07-359 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2020**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2020 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 2 juillet 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2020, selon leur teneur.

ADOPTÉ

**2020-07-360 DEMANDE POUR DON DE VÉLOS À L'ORGANISME L'ACCUEIL POUR ELLE**

VU la demande de don de vélos provenant de l'organisme L'Accueil pour Elle;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le don de vélos par la Ville à l'organisme L'Accueil pour Elle;

D'autoriser le coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics de se départir de vélos au profit dudit organisme.

ADOPTÉ

**2020-07-361      MODIFICATION AU CONTRAT ENTRAÎNANT UN DÉPASSEMENT DES COÛTS  
DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ENTREPOSAGE ET DE  
MANUTENTION AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU la recommandation de la directrice générale relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour l'aménagement d'une aire d'entreposage et de manutention au port de Salaberry-de-Valleyfield par la Société du Port de Valleyfield;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-01 de la Société du Port de Valleyfield octroyé à l'entreprise Ali Excavation inc. pour l'aménagement d'une aire d'entreposage et de manutention au port de Salaberry-de-Valleyfield, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par la directrice générale, pour la somme totale de 199 359,46 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2020-07-362      CRÉATION D'UN POSTE D'ADMINISTRATEUR - RÉSEAU ET SYSTÈMES AU  
SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le directeur du Service des finances et de l'informatique;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service des finances et de l'informatique de procéder à la création d'un poste d'administrateur – réseau et systèmes au Service des finances et de l'informatique;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la création d'un poste d'administrateur – réseau et systèmes au Service des finances et de l'informatique, poste faisant partie de la convention collective du Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2020-07-363 NOMINATION AU POSTE DE CHAUFFEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics, en vue du départ à la retraite de M. Noël Renaud;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Luc Poirier au poste de chauffeur au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période d'essai de 30 jours travaillés;

QUE la date d'affectation de M. Poirier à ce poste soit prévue vers le 27 juillet 2020;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Poirier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2020-07-364 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, en vue du départ à la retraite de M. Alain Bruneau;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Maxime Dallaire au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période de probation de 60 jours travaillés;

QUE la date d'affectation de M. Dallaire à ce poste soit prévue le 8 juillet 2020;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Dallaire soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ



**2020-07-365 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics, en vue de la retraite de M. Gino Marcil;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Robert Léger au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période d'essai de 30 jours travaillés;

QUE la date d'affectation de M. Léger à ce poste soit prévue vers le 3 août 2020;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Léger soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2020-07-366 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Danny Richard au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire, avec une période de probation de 75 jours travaillés;

QUE la date d'affectation de M. Richard à ce poste soit prévue vers le 27 juillet 2020;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Richard soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2020-07-367      RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 4 JUILLET 2020**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 14 juin au 4 juillet 2020;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en juillet 2020 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 14 juin au 4 juillet 2020.

ADOPTÉ

**2020-07-368      DÉSIGNATION RELATIVE AU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi et ce règlement, la Ville a la responsabilité de faire respecter ce règlement au sein de son territoire;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière de désigner les Services animaliers afin d'appliquer ce règlement;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

DE désigner l'organisme des Services animaliers de Salaberry-de-Valleyfield afin d'appliquer le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et à titre d'inspecteur au sens de la section V du règlement d'application.

ADOPTÉ

**2020-07-369      MANDAT AU CABINET D'AVOCATS RANCOURT LEGAULT JONCAS S.E.N.C. AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DEVANT LA COUR D'APPEL DANS LE LITIGE L'OPPOSANT À 7956509 CANADA INC.**

ATTENDU QUE la Cour supérieure a rendu son jugement dans le litige opposant la Ville à 7956509 Canada inc. (ci-après Béton Brunet) relativement au Règlement d'emprunt 351;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé au Tribunal de rectifier son jugement et que le jugement rectifié a été obtenu le 16 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le 25 juin 2020, la Ville a reçu signification des procédures par lesquelles Béton Brunet porte le dossier en appel;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 358 du *Code de procédure civile*, un acte de représentation indiquant le nom et les coordonnées de l'avocat qui représente la Ville devait être déposé à la Cour d'appel dans les 10 jours de la notification des procédures;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques a mandaté le cabinet d'avocats Rancourt Legault Joncas S.E.N.C. afin de déposer ledit acte de représentation;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière de mandater la firme d'avocats Rancourt Legault Joncas S.E.N.C. afin de représenter la Ville en appel dans cette cause;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

DE confirmer le mandat octroyé au cabinet d'avocats Rancourt Legault Joncas S.E.N.C. afin de déposer un acte de représentation à la Cour d'appel dans le litige opposant la Ville à 7956509 Canada inc. relativement au Règlement d'emprunt 351;

DE mandater le cabinet d'avocats Rancourt Legault Joncas S.E.N.C. afin de représenter la Ville en Cour d'appel dans le litige opposant la Ville à 7956509 Canada inc. relativement au Règlement d'emprunt 351.

ADOPTÉ

**2020-07-370      MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-03-163 CONCERNANT UNE SERVITUDE SUR LE LOT 6 101 456 EN FAVEUR DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-163 concernant une servitude sur le lot 6 101 456 en faveur de la Ville;

ATTENDU QUE la résolution référait à une servitude pour installer une vanne, alors que dans les faits, ce sont plutôt 2 vannes de vidange, 1 regard et 1 conduite de refoulement, de même que les équipements accessoires au bon fonctionnement des équipements mentionnés qui doivent faire l'objet d'une servitude;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière de modifier ladite résolution en conséquence;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2020-03-163 concernant une servitude sur le lot 6 101 456 en faveur de la Ville afin que la conclusion mentionne :

- « [...] dans le cadre des travaux d'installation de vannes de vidange, de regard, de conduites de refoulement et de tout équipement accessoire [...]; ».

ADOPTÉ

**2020-07-371      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-03-168 RELATIVE À L'ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS ET ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 593 650 PAR LA VILLE**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-168 relative à l'échange de terrains avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSVT);

ATTENDU QUE, selon le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*, la CSVT doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation afin d'être autorisé à faire un tel échange;

CONSIDÉRANT QUE ce même règlement prévoit que le ministre de l'Éducation peut donner son accord seulement si la contrepartie est de valeur au moins égale à la valeur de l'immeuble;

VU la recommandation conjointe de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et du directeur du Service récréatif et communautaire de modifier ladite résolution afin d'autoriser l'échange du lot situé dans Grande-Île en contrepartie du parc Lionel-Groulx et d'autoriser la conclusion d'une entente sur 10 ans renouvelable quant à l'utilisation de la partie des terrains de tennis de l'école Saint-Joseph-Artisan;

Il est                                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2020-03-168 relative à l'échange de terrains avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, de façon à :

- retirer de l'échange la partie du lot 3 593 650;
- autoriser la signature d'une entente relative à l'utilisation par la Ville d'une partie du lot 3 593 650;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente précitée et tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-07-372      NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est                                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

DE désigner M. le conseiller Guillaume Massicotte pour agir à titre de maire suppléant, pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2020;

DE désigner M. Massicotte pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

DE désigner M. Massicotte comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance de ce poste;

D'assumer les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

2020-07-373

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour remettre un constat d'infraction à un défendeur;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield intente devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2);

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour intenter ces poursuites pénales devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, pour et au nom de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, des constats d'infraction;

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la révocation de M<sup>me</sup> Josée Bilodeau, contrôleur animalier, et à la nomination de M. William Jean, surveillant de parcs, à titre de responsable de la délivrance des constats d'infraction pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la Ville, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction.

ADOPTÉ

**2020-07-374      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC RELATIF À L'ACQUISITION DES TERRAINS ET BÂTIMENTS DU CAMP DE VACANCES FAMILIALES VALLEYFIELD INC.**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Coteau-du-Lac relatif à l'acquisition future des terrains et bâtiments – propriétés du Camp de vacances familiales Valleyfield inc.;

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec la Ville de Coteau-du-Lac relatif à l'acquisition future des terrains et bâtiments – propriétés du Camp de vacances familiales Valleyfield inc. en faveur de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-07-375      ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'approuver le dépôt du rapport financier de la Société du Port de Valleyfield au 31 décembre 2019, démontrant un surplus de 555 856 \$;

ATTENDU QU'en vertu du *Protocole d'entente relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration du port*, ce surplus doit servir à constituer un fonds de roulement d'un maximum de 500 000 \$ et que la partie restante des surplus est réservée au bénéfice du port et peut être affectée à un ou des projets spécifiques en lien avec le développement du port sujet à l'approbation préalable de la Ville;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du rapport financier de la Société du Port de Valleyfield au 31 décembre 2019, tel que présenté par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier;

D'accepter l'affectation de l'excédent de fonctionnement au montant de 555 856 \$ à un ou des projets spécifiques en lien avec le développement du port, tel que requis par le *Protocole d'entente relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration du port*.

ADOPTÉ

**2020-07-376 APPROBATION DES REGISTRES DE CHÈQUES, DE TRANSFERTS BANCAIRES ET DE PAIEMENTS INTERNET**

Le registre des chèques émis numéros 98524 à 98676, le registre des transferts bancaires émis numéros S12408 à S12498 et le registre des paiements Internet émis numéros 3715 à 3746 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits :

- au registre des chèques émis numéros 98524 à 98676 totalisant 1 598 091,33 \$;
- au registre des transferts bancaires émis numéros S12408 à S12498 totalisant 5 762 688,65 \$;
- au registre des paiements Internet émis numéros 3715 à 3746 totalisant 1 602 171,69 \$;

D'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 JUIN 2020**

Le rapport budgétaire au 29 juin 2020 est déposé devant ce conseil.

**2020-07-377 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-06-264 RELATIVE AU CAUTIONNEMENT À LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.**

VU la résolution 2018-06-264 relative au cautionnement accordé à la Cité des Arts et des Sports inc. (CAS) afin de lui permettre de porter sa marge de crédit à 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale du Canada avait accepté que ce cautionnement soit inclus dans le cautionnement de 6 750 000 \$ consenti antérieurement à la CAS pour le projet de construction et rénovation de la CAS par les résolutions R-2010-06-298 et S-2010-06-298;

CONSIDÉRANT QUE le rapport soumis par le Service des finances et de l'informatique portait à confusion, ce qui a fait en sorte que la résolution 2018-06-264 faisait mention d'un cautionnement de 6 950 000 \$;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier de modifier ladite résolution afin de corriger la situation auprès de la Banque Nationale du Canada et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2018-06-264 relative au cautionnement pour augmenter la marge de crédit de la Cité des Arts et des Sports inc. de façon à remplacer le montant de « 6 950 000 \$ » par le montant de « 6 750 000 \$ », partout où il en est fait mention, tel que mentionné à l'entente de financement signée avec la Banque Nationale du Canada;

DE transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

**2020-07-378      REPORT D'ÉCHÉANCE DE LA DATE LIMITE POUR LES RÉPONSES DE L'ÉVALUATEUR AUX DEMANDES DE RÉVISION**

CONSIDÉRANT le dépôt d'un nouveau rôle triennal pour les années 2020-2021-2022;

ATTENDU QUE le dépôt d'un nouveau rôle triennal occasionne, de la part des contribuables, un nombre important de demandes de révision de leur évaluation foncière;

ATTENDU QUE l'évaluateur a l'obligation de répondre aux demandes de révision le ou avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année qui suit le dépôt d'un nouveau rôle;

ATTENDU QUE l'évaluateur de la Ville, soit la firme Évimbec Itée, demande de reporter la date limite de réponse le ou avant le 31 décembre 2020;

VU les dispositions de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield responsable de l'évaluation peut, avant le 15 août de l'année qui suit l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle, reporter l'échéance prévue du 1<sup>er</sup> septembre à une date ultérieure;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier de reporter l'échéance prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2020 à une date ultérieure;

Il est                              proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
   appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
   et résolu à l'unanimité

D'autoriser le report de la date limite des réponses aux demandes de révision du rôle d'évaluation triennal 2020-2021-2022, soit au ou avant le 31 décembre 2020, et en informe la firme d'évaluateurs Évimbec Itée.

ADOPTÉ

**2020-07-379      AUTORISATIONS DIVERSES À L'ORGANISME VOITURES ANCIENNES ET CLASSIQUES DE VALLEYFIELD POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES**

ATTENDU QUE l'organisme Voitures anciennes et classiques de Valleyfield désire tenir une exposition de voitures antiques au parc Delpha-Sauvé, le 13 septembre 2020;



ATTENDU QUE la tenue de cet évènement sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield fournit aux amateurs et collectionneurs de la région une occasion de promouvoir leur loisir et constitue une attraction ayant des retombées touristiques et économiques;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser cet évènement;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisme Voitures anciennes et classiques de Valleyfield à tenir une exposition de voitures antiques, le 13 septembre 2020, dans le stationnement du parc Delpha-Sauvé et à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé, aux conditions suivantes :

- que les événements publics soient autorisés à cette date par le gouvernement du Québec;
- que les normes de santé publique qui seront exigées par le gouvernement du Québec à cette date soient rigoureusement respectées par l'organisme;
- que l'organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

D'autoriser la fermeture et l'utilisation du stationnement du parc Delpha-Sauvé pour la tenue de l'activité, le 13 septembre 2020, entre 7 h et 18 h 30, afin de placer les différents véhicules antiques en exposition sur le site du parc;

D'autoriser le Service récréatif et communautaire à offrir le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

**2020-07-380 FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE ET DE LA PISCINE AU PARC DELPHA-SAUVÉ AUX NON-RÉSIDENTS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la fermeture temporaire du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée et de la piscine au parc Delpha-Sauvé aux non-résidents de Salaberry-de-Valleyfield compte tenu du fort achalandage et des débordements vécus au courant des dernières semaines;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture temporaire du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée aux non-résidents de Salaberry-de-Valleyfield, sauf pour les citoyens de la Municipalité des Cèdres, en vertu d'un protocole d'entente, et ce jusqu'au 7 septembre 2020;

DE ratifier la fermeture temporaire de la piscine au parc Delpha-Sauvé aux non-résidents de Salaberry-de-Valleyfield, et ce jusqu'au 7 septembre 2020;

D'autoriser le Service récréatif et communautaire à mettre en place la signalisation nécessaire à la fermeture temporaire de ces deux endroits aux non-résidents.

ADOPTÉ

**2020-07-381 SIGNALISATION DANS LE CADRE DES TERRASSES URBAINES**

CONSIDÉRANT QUE divers aménagements sont prévus dans les rues du centre-ville du 10 juillet au 31 août 2020 dans le cadre de la tenue d'une vente trottoir et de mise en place de terrasses urbaines;

CONSIDÉRANT QUE le Service récréatif et communautaire, le Service du développement économique, le Service de l'ingénierie ainsi que le Service de l'environnement et des travaux publics recommandent diverses mesures afin de rendre les installations sécuritaires pour tous les usagers;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'autoriser les services municipaux pertinents à installer toute la signalisation nécessaire et à procéder à tout marquage pertinent afin de donner suite aux autorisations ci-après mentionnées;

D'autoriser la mise en place des mesures suivantes sur la rue Victoria, entre les rues Nicholson et Jacques-Cartier :

- fermeture de la case de stationnement et des deux voies en direction est;
- circulation unidirectionnelle en direction ouest;
- balisage des deux extrémités du tronçon de rue avec des blocs de béton;
- installation de butées de protection entre la case de stationnement aménagée et l'espace terrasse;

D'autoriser la mise en place des mesures suivantes sur la rue Nicholson, entre les rues Champlain et Sainte-Hélène :

- fermeture de la case de stationnement du 47, rue Nicholson avec des blocs de béton;
- fermeture des deux extrémités du tronçon de rue avec cloches et chaînes;

D'autoriser la mise en place des mesures suivantes sur la rue Isabella, entre les rues Victoria et Champlain :

- fermeture de la voie du côté est (à côté du parc) avec blocs de béton aux deux extrémités;

QUE toutes les mesures mentionnées dans le cadre de la présente résolution soient autorisées pour une période temporaire s'échelonnant du 10 juillet au 31 août 2020.

ADOPTÉ

**2020-07-382 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR DIVERSES RUES MUNICIPALES**

VU la recommandation du comité de circulation relative à des modifications à la signalisation des arrêts dans divers secteurs de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Service de l'ingénierie et le Service de l'environnement et des travaux publics à procéder à l'installation des panneaux d'arrêt suivants :

- sur le boulevard Gérard-Cadieux, à l'intersection du boulevard des Érables, dans les deux directions;
- sur le boulevard du Bord-de-l'Eau, à l'intersection de l'avenue de la Traversée, dans les deux directions;
- sur l'avenue de la Traversée, à l'intersection du boulevard du Bord-de-l'Eau;
- sur la rue des Dahlias, à l'intersection du boulevard du Bord-de-l'Eau;
- sur la rue des Dahlias, à l'intersection de l'avenue de la Traversée, dans les deux directions;
- sur la rue du Quatrain, à l'intersection sud de l'avenue de la Traversée, dans les deux directions;
- sur la rue du Quatrain, à l'intersection nord de l'avenue de la Traversée, en direction est;
- sur la rue du Quatrain, à l'intersection de la rue du Madrigal, en direction est;
- sur la rue Vinet, à l'intersection de la rue des Dahlias, dans les deux directions;
- sur la rue Vinet, à l'intersection de la rue du Quatrain, en direction sud;
- sur la rue Fluet, à l'intersection de la rue du Madrigal;
- sur la rue du Madrigal, à l'intersection de la rue des Dahlias;
- sur la rue de la Barrière, à l'intersection de la rue du Hauban, dans toutes les directions;
- sur la rue des Harfangs, à la seconde branche (intersection sud) de la rue des Mésanges, dans les deux directions;

D'autoriser l'enlèvement des panneaux d'arrêt suivants :

- sur la rue des Harfangs, à la première branche (intersection nord) de la rue des Mésanges, dans les deux directions.

ADOPTÉ

**2020-07-383    AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 255, RUE DANIS AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux relatif à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 17 juin 2020;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Pascale Filion a formulé, pour et au nom de M. Marcel Monette, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 593 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation d'une case de stationnement de 4,7 mètres pour la propriété située au 255, rue Danis;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2020-0039 n'a été déposé au Service de l'urbanisme et des permis au 2 juillet 2020;

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2020-0039 pour le lot 3 593 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 255, rue Danis, demande formulée par M<sup>me</sup> Pascale Filion, pour et au nom de M. Marcel Monette, pour l'implantation d'une case de stationnement de 4,7 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige d'une case qu'elle ait une profondeur de 5,5 mètres;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2020-07-384    PROTOCOLE D'ENTENTE DE PRINCIPES DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SITE DE CARRIÈRE DOLOMITE (1996) INC.**

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'entente de principes à intervenir entre Carrière Dolomite (1996) inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au projet d'agrandissement du site de Carrière Dolomite (1996) inc.;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis et de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente de principes avec Carrière Dolomite (1996) inc. relatif au projet d'agrandissement du site de Carrière Dolomite (1996) inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente de principes précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-07-385 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION NON AGRICOLE ET ALIÉNATION DE LOTS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'AGRANDISSEMENT DE LA CARRIÈRE DOLOMITE**

VU la demande formulée par Carrière Dolomite (1996) inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'autorisation d'agrandir la carrière sur une partie du lot 5 412 765 située en zone agricole provinciale;

VU la recommandation émise par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que l'agrandissement de la carrière sur une partie du lot 5 412 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé en zone agricole provinciale dans le secteur de l'avenue Pierre-Dansereau, demande comportant six (6) volets, est conforme au règlement de zonage 150 et au projet de règlement 150-30 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

D'informer la CPTAQ qu'il n'existe pas d'espaces disponibles ailleurs dans le territoire de la Ville et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande en fonction de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

D'autoriser la transmission à la CPTAQ du rapport préparé par la firme Ressources Environnement qui comporte une section qui justifie la demande en fonction des dix critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1);

D'autoriser la transmission de cette demande uniquement lorsqu'une entente de principe relative à l'agrandissement de la carrière sera signée par la Ville et les représentants de Carrière Dolomite (1996) inc.

ADOPTÉ

**2020-07-386 ÉCHANGE DES LOTS 6 379 613 ET 5 006 720 SITUÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE DU MÉRIDIEN AVEC MADAME ROXANNE LEGAULT**

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'échange de lots situés dans le secteur de la rue du Méridien (secteur Pointe-Meloche) avec M<sup>me</sup> Roxanne Legault;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'échange du lot 5 006 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à M<sup>me</sup> Roxanne Legault, en contrepartie du lot 6 379 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à la Ville, lots situés dans le secteur de la rue du Méridien;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M<sup>me</sup> Roxanne Legault;

QUE cet échange soit fait sans garantie légale;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-07-387 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LES RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES SUR LE BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 166, RUE CHAMPLAIN, INCLUANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE STATIONNEMENT, EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 166, rue Champlain est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de restauration va apporter un vent de fraîcheur à cette habitation qui a souffert de négligences au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE ce projet améliore l'expression architecturale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est implanté dans un cadre où la verdure mature est prédominante et mise en valeur;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Karine Surprenant de la firme MDTP Atelier d'architecture, pour et au nom du propriétaire par procuration, pour les rénovations extérieures sur le bâtiment principal situé au 166, rue Champlain, incluant l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2020-0045 formulée pour le bâtiment situé au 166, rue Champlain, lot 4 516 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Karine Surprenant de la firme MDTP Atelier d'architecture, pour et au nom du propriétaire par procuration, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour les rénovations extérieures sur le bâtiment principal, incluant l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement, tel qu'illustré par MDTP Atelier d'architecture, en date du 8 juin 2020 et portant le numéro de dossier 2681-19.

ADOPTÉ

2020-07-388

**RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER L'AGRANDISSEMENT LATÉRAL DU BÂTIMENT SITUÉ AU 28, RUE SAINT-PAUL EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 28, rue Saint-Paul est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Audrey Patenaude de la firme MDTP Atelier d'architecture, pour et au nom du propriétaire par procuration, pour l'agrandissement latéral du Centre Garneau situé au 28, rue Saint-Paul;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition répond majoritairement aux inquiétudes soulevées lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition s'harmonise et s'intègre mieux au bâtiment existant par l'utilisation de découpes et de modulations verticales;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements paysagers ne répondent pas aux critères d'évaluation du Règlement 153;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2020-0025 formulée pour le bâtiment situé au 28, rue Saint-Paul, lot 3 819 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Audrey Patenaude de la firme MDTP Atelier d'architecture, pour et au nom du propriétaire par procuration, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'agrandissement latéral du Centre Garneau, tel qu'illustré par MDTP Atelier d'architecture, en date du 5 juin 2020, et portant le numéro de dossier 2619-19, avec la spécification suivante : planter des arbustes afin d'atténuer les aires de stationnement.

ADOPTÉ

2020-07-389

**RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'ENSEIGNES EN VINYLE LAMINÉ SUR LE VITRAGE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 94, RUE SAINTE-CÉCILE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 4 514 198 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Mélanie Lottinville et M. Gilles Francoeur de l'entreprise Les Gaufrés pour l'installation d'enseignes en vinyle laminé sur le vitrage du bâtiment situé au 94, rue Sainte-Cécile;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes proposées se marient bien avec le bâtiment en termes de couleur et de gabarit;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes proposées sont conformes à la réglementation en vigueur;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2020-0043 formulée pour le lot 4 514 198 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Mélanie Lottinville et M. Gilles Francoeur de l'entreprise Les Gaufrés, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'enseignes en vinyle laminé sur le vitrage du bâtiment situé au 94, rue Sainte-Cécile, tel qu'illustré sur les plans préparés par T2Design et soumis par courriel par les requérants en date du 4 juin 2020.

ADOPTÉ

**2020-07-390    VENTE DES LOTS 6 375 275 ET 6 292 456 SITUÉS DANS LE SECTEUR DES RUES GAÉTAN ET CARDINAL À 9162-9345 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE l'entreprise 9162-9345 Québec inc. désire faire l'acquisition des lots 6 375 275 et 6 292 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur des rues Gaétan et Cardinal;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente desdits lots;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

DE convenir de vendre les lots 6 375 275 et 6 292 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à l'entreprise 9162-9345 Québec inc., lots situés dans le secteur des rues Gaétan et Cardinal, pour la somme de 13 750 \$, taxes en sus;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE cette vente soit faite sans garantie légale;

QUE l'acquéreur soit dans l'obligation, à la suite de l'acquisition, de faire une opération cadastrale afin de regrouper lesdits lots avec le lot 6 286 525, à leurs frais;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ



**2020-07-391      VENTE DES LOTS 6 292 455 ET 6 375 274 SITUÉS DANS LE SECTEUR DES RUES GAÉTAN ET CARDINAL À GESTION SYLVAIN LAFLÈCHE INC.**

ATTENDU QUE l'entreprise Gestion Sylvain Laflèche inc. désire faire l'acquisition des lots 6 292 455 et 6 375 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur des rues Gaétan et Cardinal;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente desdits lots;

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

DE convenir de vendre les lots 6 292 455 et 6 375 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à l'entreprise Gestion Sylvain Laflèche inc., lots situés dans le secteur des rues Gaétan et Cardinal, pour la somme de 54 603 \$, taxes en sus;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE cette vente soit faite sans garantie légale;

QUE l'acquéreur soit dans l'obligation, à la suite de l'acquisition, de faire une opération cadastrale afin de regrouper lesdits lots avec le lot 5 337 596, à leurs frais;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-07-392      BAIL AVEC LA FONDATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DU SUROÏT RELATIF À LA LOCATION D'ESPACES COMMERCIAUX AU 2575, BOULEVARD MGR-LANGLAIS**

VU le dépôt devant ce conseil d'un bail à intervenir entre la Fondation de la Banque Alimentaire du Suroît et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la location d'espaces commerciaux au 2575, boulevard Mgr-Langlois;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la signature dudit bail;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure un bail avec la Fondation de la Banque Alimentaire du Suroît relatif à la location d'espaces commerciaux au 2575, boulevard Mgr-Langlois, pour une période de 11 mois ayant débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer au 30 novembre 2020, au coût mensuel de 32 083,33 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions mentionnées dans ledit bail;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le bail précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2020-07-393      MODIFICATION AU CONTRAT ENTRAÎNANT UN DÉPASSEMENT DES COÛTS DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DES PORTES, DES SERVICES D'ACCÈS ET DES CAMÉRAS DE SÉCURITÉ ET FOURNITURE DU CLÉAGE ABLOY POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour l'entretien des portes, des services d'accès et des caméras de sécurité et fourniture du cléage Abloy pour les bâtiments municipaux;

Il est                      proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
                                 appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
                                 et résolu à l'unanimité

DE ratifier une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2017-37 octroyé à l'entreprise Serrurier Laperrière inc. (Serrurier Clément) pour l'entretien des portes, des services d'accès et des caméras de sécurité et fourniture du cléage Abloy pour les bâtiments municipaux, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, pour la somme totale de 74 802,74 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2020-07-394      NOMINATION DE MEMBRES ET MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de procéder à la mise à jour de l'organigramme de l'Organisation municipale du plan de sécurité civile;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                 appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
                                 et résolu à l'unanimité

DE nommer les personnes ci-dessous énumérées au sein du comité Organisation municipale du plan de sécurité civile :

- M<sup>me</sup> Anne-Marie Lefebvre, directrice du Service des communications et des relations publiques, à titre de responsable de la Mission communication;
- M<sup>e</sup> Marie-Christine Labranche, greffière à la cour municipale, à titre de substitut à la Mission contentieux;
- M. Gino Huard, coordonnateur aux opérations – travaux publics, à titre de substitut à la Mission travaux publics et transport;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

**2020-07-395 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-11 : STATIONNEMENT WILFRID**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-11 relatif à la construction du stationnement Wilfrid, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	532 489,78 \$
Construction J. P. Roy inc.	538 416,30 \$
Action Progex inc.	546 618,17 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	640 780,33 \$
Pavages D'Amour inc.	671 178,06 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	676 990,05 \$
Les Pavages Théorêt	678 200,39 \$
Roxboro Excavation inc.	696 569,27 \$
Eurovia Québec Construction inc.	748 592,60 \$
Meloche division de Sintra inc.	862 277,65 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Ali Excavation inc. un contrat pour la construction du stationnement Wilfrid, pour la somme maximale de 532 489,78 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-11.

ADOPTÉ

**2020-07-396 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-35 : ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (2020 À 2021)**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-35 relatif à l'entretien du réseau d'éclairage public (2020 à 2021), les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Groupe SGM inc.	127 518,77 \$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	279 188,04 \$

VU la recommandation du conseiller technique – contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe SGM inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Groupe SGM inc. un contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public (2020 à 2021), pour la période du 8 juillet 2020 au 8 juillet 2021, pour la somme maximale de 127 518,77 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-35.

ADOPTÉ

**2020-07-397 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-34 : ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES ET MOTO-POMPES**

À la suite de l'appel d'offres public 2020-34 relatif à l'entretien des génératrices et motopompes, pour les années 2020 à 2023, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Produits Énergétiques GAL inc.	210 723,30 \$
Entreprises LM	315 123,48 \$
av-tech inc.	454 770,02 \$

VU la recommandation du superviseur traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Produits Énergétiques GAL inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les Produits Énergétiques GAL inc. un contrat relatif à l'entretien des génératrices et motopompes, pour les années 2020 à 2023, pour la somme maximale de 210 723,30 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-34.

ADOPTÉ

**2020-07-398 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-ENV-22 : ACHAT ET INSTALLATION D'UN MOTEUR AT200 0.8T POUR SOUFFLANTE AERZEN**

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-22 relatif à l'achat et l'installation d'un moteur AT200 0.8T pour soufflante AERZEN, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Les Compresseurs et Surpresseurs Aerzen Du Canada Inc. 34 939,75 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Compresseurs et Surpresseurs Aerzen Du Canada inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les Compresseurs et Surpresseurs Aerzen Du Canada inc. un contrat pour l'achat et l'installation d'un moteur AT200 0.8T pour soufflante AERZEN, pour la somme maximale de 34 939,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-ENV-22.

ADOPTÉ

**2020-07-399 ADOPTION DU RÈGLEMENT 216-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT - (RMH-330)**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 216-15, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 216-15 le 16 juin 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 216-15 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330).

ADOPTÉ

**A-2020-07-021 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 209-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION**

M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 209-21 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 209-21 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

**A-2020-07-022 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 216-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT – (RMH-330)**

M. le conseiller Jason Grenier donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 216-16 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330).

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 216-16 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330).

**A-2020-07-023 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 377 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

M. le conseiller Patrick Rancourt donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 377 sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 377 sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

**2020-07-400 ADOPTION DU RÈGLEMENT 385 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE, PHASE III, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a établi une procédure d'enregistrement tenant lieu de registre;

ATTENDU QU'une copie du Règlement 385, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 385 le 16 juin 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 385 décrétant des travaux d'aménagement du réseau cyclable, phase III, ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux;

QU'un avis public adressé aux personnes habiles à voter sur le Règlement 385 soit publié.

ADOPTÉ

**A-2020-07-024 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 378 DÉCRÉTANT LA PHASE II DE DIVERS TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE L'ÉCOLE ÉLISABETH-MONETTE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 8 050 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

M. le conseiller Jason Grenier donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 378 décrétant la phase II de divers travaux de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette ainsi qu'un emprunt de 8 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 378 décrétant la phase II de divers travaux de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette ainsi qu'un emprunt de 8 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 296-01**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) et à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre sur le Règlement 296-01 modifiant le Règlement 296 décrétant des travaux d'infrastructures dans le secteur nord-ouest du parc industriel et portuaire Perron afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 376**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) et à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre sur le Règlement 376 pour emprunter la somme de 2 560 000 \$ afin de pourvoir aux travaux de mise à niveau du système d'ozonation à l'usine de filtration.

**2020-07-401 ADOPTION DU RÈGLEMENT 370 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DE PROJETS RÉSIDENTIELS**

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux relatif à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 3 juin 2020;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QU'une copie du Règlement 370, avec modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 370 le 26 mai 2020;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, ainsi que les changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt des questions ou observations dans le cadre de la COVID-19 pour le projet de règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels;

D'adopter le Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels.

ADOPTÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

VU les événements du coronavirus (COVID-19) et selon l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance du conseil s'étant tenue à l'hôtel de ville, avec la présence d'un maximum de 20 personnes, aucune question n'a été posée lors de cette deuxième période de questions.

## **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

## **2020-07-402 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 42, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité



DE lever la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière